



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Organisation des formations

Demande d'inscription au minimum 1 mois avant le démarrage de la formation par transmission du bulletin d'inscription à l'adresse contact28@cidffcentrevallodeloire.fr

Dès l'inscription validée, le CIDFF envoie :

- Un mail de confirmation au/à la stagiaire et au/à la responsable formation
- Une convention établie mentionnant les dates, le lieu, les formateurs/formatrices et les modalités pratiques
- Un mail de convocation 8 ouvrés avant le début de la formation avec une copie au/à la responsable formation

A l'issue de la formation, le CIDFF envoie :

- Une attestation de formation au/à la stagiaire avec une copie au/à la responsable de formation ainsi que le dossier pédagogique de la formation

Conditions d'annulation

À l'initiative du CIDFF

Le CIDFF se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation lorsque le nombre de participant-e-s n'est pas suffisant pour assurer de bonnes conditions pédagogiques ou si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. Cette décision est communiquée aux stagiaires ou à la structure au plus tard 8 jours avant le début de la formation, sauf cas de force majeure.

En cas d'annulation à son initiative, le CIDFF ne facturera aucun frais, mais ne sera tenue

À l'initiative de l'employeur ou des stagiaires

Les frais pédagogiques seront remboursés à 100 % si l'annulation est communiquée à l'organisme de formation 1 mois avant le début de la formation. Toute annulation de stage, par l'entreprise ou l'institution bénéficiaire entraîne le versement de :

- 20% des frais de facturation, si l'annulation a lieu moins d'un mois avant le démarrage de la formation.
- 50% des frais de facturation, si l'annulation a lieu moins de 8 jours avant le démarrage de la formation.
- 100% des frais de facturation, en cas d'absence non motivée par un cas de force majeure au début ou en cours de formation.

Ces indemnités sont destinées à couvrir les frais d'organisation déjà engagés.



Prix et modalité de règlement

Le prix par participant·e est indiqué sur chaque programme de formation.

Le règlement se fait en amont de la formation, au moment de la réception de la convention de formation signée par les deux parties OU à l'issue de la formation à la réception de la facture. Le règlement peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

La FR-CIDFF Centre-Val de Loire est exonérée de TVA en vertu de l'article 261-4 du code général des impôts.

Prise en charge OPCO (Opérateur de Compétence)

En cas de règlement par l'OPCO, le/la cliente s'engage à effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation.

Si l'accord de prise en charge par l'OPCO ne parvient pas avant le 1^{er} jour de formation, les frais de formation seront intégralement facturés au/à la client·e ou à son entreprise.

Certification qualité de l'organisme de formation FR-CIDFF Centre-Val de Loire



**La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie
d'actions suivantes : actions de formation**

La certification atteste à la fois de la qualité de nos actions de formation, de notre démarche d'amélioration continue et des compétences de nos intervenant·e·s. Elle permet la prise en charge des formations par des fonds publics ou mutualisés.

Pour plus d'informations sur notre organisme de formation, consulter notre site internet :

<https://centrevaldeloire-fr.cidff.info/in-formations/formations/p-69>